



3 SEPTEMBRE 1926

Réforme de la carte pénitentiaire

Durant l'été 1926, le gouvernement Poincaré finalise un projet ambitieux de réforme judiciaire et pénitentiaire visant à rationaliser l'organisation des services tout en réalisant des économies. Le décret du 3 septembre entérine la suppression de 227 tribunaux (sur 359), de 218 maisons d'arrêt (sur 377) et réduit le nombre de circonscriptions pénitentiaires à 16 au lieu de 21. La saignée démographique causée par la guerre de 1914-1918, conjuguée aux effets des mesures adoptées à la fin du 19^e siècle (libération conditionnelle, sursis, relégation ...) a entraîné une diminution régulière de la population pénale qui justifie la fermeture massive des petites prisons, insuffisamment occupées. Cette refonte sans précédent de la carte pénitentiaire est néanmoins critiquée par certains, qui craignent que la disparition des structures de proximité n'entraîne une augmentation de la délinquance.

9-13 SEPTEMBRE 1971

Mutinerie à la prison d'Attica (États-Unis)

Au début des années 1970, malgré les avancées des droits civiques, le racisme reste très fort aux États-Unis. Le 21 août 1971, l'assassinat, par des surveillants, de George Jackson, militant Black Panther, avive les tensions raciales. Le 9 septembre, suite à des rumeurs de torture à l'encontre de prisonniers noirs, une insurrection éclate à la prison d'Attica (État de New York). Les 1 300 détenus rebelles prennent en otage 50 agents pénitentiaires. Les mutins élisent rapidement leurs représentants, créent un règlement et une milice d'ordre. Ils réclament notamment de meilleures conditions de détention. Les négociations s'enlisent. Le 13 septembre, le gouverneur ordonne l'assaut : 29 mutins et 10 otages sont tués par les forces de police. La révolte d'Attica, très médiatisée, devient aux yeux du monde le symbole de la répression violente et raciste, et ouvre à une prise de conscience sur les conditions de vie des détenus.



@ Attica, une mutinerie réprimée dans le sang (France Culture, 2021 - 3 min. 37)

21-22 SEPTEMBRE 1971

Prise d'otage à la prison de Clairvaux



Le 21 septembre 1971, à la maison centrale de Clairvaux, les détenus Roger Bontems et Claude Buffet, se plaignant de douleurs abdominales, sont escortés à l'infirmerie. À peine arrivés, ils prennent en otage l'infirmière Nicole Comte et le surveillant Guy Girardot. Ils réclament des voitures et des armes en échange de la libération des otages. Les autorités tentent en vain de négocier avec eux. Le 22 septembre à 3 h 45 du matin, l'assaut est donné. Les deux prisonniers sont maîtrisés, mais les deux otages ont été tués peu avant l'intervention des forces de l'ordre. En 1972, Roger Bontems et Claude Buffet sont condamnés à mort et guillotins à la prison de la Santé. En 2023, le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, choisit la date du 22 septembre pour instituer une journée nationale dédiée à la mémoire des personnels pénitentiaires blessés ou morts en service.

@ Buffet / Bontems. Les assassins de la prison de Clairvaux (France Inter, 2016 - 55 min.)

10 SEPTEMBRE 1977

Dernière exécution capitale en France



Le 10 septembre 1977, Hamida Djandoubi, 38 ans, est guillotiné dans l'enceinte du centre pénitentiaire des Baumettes, à Marseille. Reconnu coupable d'assassinat avec torture et barbarie, viol et violence avec préméditation sur son ancienne compagne Elisabeth Bousquet, il est le dernier condamné à mort exécuté en France. Alors que le débat sur l'abolition sur

la peine de mort divise l'opinion française, la grâce demandée par les avocats de Djandoubi est refusée par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing. La peine capitale sera abolie en septembre 1981, quelques mois après l'élection de François Mitterrand qui en avait fait une promesse de campagne. Les derniers condamnés à mort voient leur peine commuée en réclusion à perpétuité.

@ Hamida Djandoubi, le dernier condamné à mort exécuté de l'histoire de France (France Culture, 2021 - 4 min. 41)



SEPTEMBRE 2018

Création des Équipes de sécurité pénitentiaire

Dans un contexte marqué par les attentats terroristes, la Chancellerie s'efforce de faire face à l'afflux de détenus radicalisés. En octobre 2016, le Garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas présente un plan pour renforcer la sécurité des établissements et des personnels. Ce plan prévoit notamment de créer des Équipes de sécurité pénitentiaires (ESP), regroupant et coordonnant les ERIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité), les ELSP (Équipes locales de sécurité pénitentiaire), les PREJ (Pôles de rattachement d'extractions judiciaires) et les ENT (Équipes nationales de transfert). Ces équipes sont chargées des transfèrments et extractions des détenus, de la sécurité des unités hospitalières et du maintien de l'ordre en cas de crise.

@ Sécurité pénitentiaire et action contre la radicalisation violente : plan d'action de Jean-Jacques Urvoas, Garde des Sceaux, 2016

Crédits photo :

1926 : Coll. ÉNAP-Crhcp / 1971 (Attica) : AP/Sipa / 1971 (Clairvaux) : Coll. ÉNAP-Crhcp / 1977 : aquarelle d'Olivier Torrès (Coll. ÉNAP-Crhcp) / 2018 : Ministère de la Justice